

FAVORISER LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES SOUS *protection judiciaire*

Sophrologie, équithérapie, boxe... Depuis 2014, le CREAI, en copilotage avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, propose aux jeunes détenus des ateliers pour favoriser leur santé mentale et leur bien-être.

Les jeunes pris en charge par la PJJ doivent faire face à de nombreuses difficultés : familiales, scolaires, judiciaires, comportements à risque... Ils sont plus vulnérables que les autres adolescents de cette même tranche d'âge au niveau social, comportemental et sanitaire. C'est pour agir sur ces déterminants de santé que la PJJ a engagé un programme d'actions dans le cadre de sa politique « PJJ Promotrice de santé ».

Financé par l'ARS PACA dans le cadre du plan d'actions enfants / adolescents / jeunes, ce programme existe depuis 2014.

Les enfants et adolescents suivis ont entre 0 et 21 ans, cumulent des déterminants de santé défavorables et un accès aux soins difficile. « Environ 1/3 sont en situation de handicap, et ont une notification. Certains ont subi des maltraitances, qui peuvent avoir des conséquences sur leur santé », explique Marjorie Jourjon, conseillère technique au CREAI PACA et Corse, qui co-pilote le projet avec la PJJ. « Ils se sentent dévalorisés et cela se traduit par une baisse du sentiment d'estime de soi et une perte de confiance en soi », ajoute-t-elle

L'objectif est donc de proposer à ces jeunes des ateliers de médiation éducative pour leur permettre d'améliorer leurs compétences psychosociales (gestion des émotions et du stress, communication, empathie...). Différents ateliers leur sont proposés :

- médiation corporelle (shiatsu, sophrologie, relaxation),
- médiation animale (équithérapie, médiation canine),

- médiation sportive (boxe éducative, apnée),
- médiation créative (vidéo, théâtre),
- groupes de parole...

Chaque action s'étale sur une moyenne de 10/15 séances et inclut une dizaine de jeunes par séance, en majorité des garçons entre 15 et 17 ans. « Les structures qui nous sollicitent sont diverses : centres éducatifs fermés, quartiers de mineur, UEAJ... », précise Marjorie Jourjon. Les projets sont construits par les professionnels des structures de la PJJ, en lien avec les partenaires et prestataires extérieurs.



Les jeunes se sentent dévalorisés, cela se traduit par une baisse du sentiment d'estime de soi et une perte de confiance en soi

Ils sont ensuite instruits en comité territorial, composé des conseillers en santé de la PJJ de chaque département, ainsi que de la conseillère technique du CREAI et de Sophie Armand, chargée de mission santé publique à la Direction des missions éducatives PJJ.

Croiser les cultures professionnelles

Autre volet du programme, des formations croisées autour de compétences psycho-sociales à destination des professionnels encadrants de la PJJ et d'autres professionnels, venus du secteur médico-social ou de la psychiatrie, par exemple.

« L'objectif est vraiment de leur proposer des temps communs, pour qu'ils puissent échanger, mieux connaître les missions respectives de chacun et croiser leurs cultures professionnelles », souligne Marjorie Jourjon.

En 2023, les ateliers se poursuivront avec de nouvelles propositions comme la médiation via la vidéo pour se présenter et travailler la communication à travers la réalisation d'un CV vidéo et la socio-esthétique afin de travailler sur l'image de soi.

Un projet en évolution

En 2023, les ateliers se poursuivront avec de nouvelles propositions plus axées sur le développement des compétences psychosociales. L'Agence régionale de santé a en effet demandé la réorientation du projet, sur la base du nouveau référentiel sur le sujet de Santé publique France et des données probantes en développement des CPS.



Bilan du programme

2014-2017

800 jeunes et 710 actions de formation

2017-2019

1300 jeunes et 300 actions de formation

Depuis 2019

600 jeunes, 50 familles et 350 actions de formation